



COMPTE-RENDU CONSEIL SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL (CSAL) DU 11 JANVIER 2023

Ce 11 janvier 2023 s'est tenu le premier Conseil Social d'Administration Local (CSA-L), à Rouen. Il s'est ouvert par une déclaration liminaire de la CFDT, qui reprenait pour l'essentiel des éléments pertinents relatifs à l'organisation de ces CSA.

FO s'est également exprimé, dans les mêmes termes, à commencer par le choix inopportun de caler ces instances des mercredis, mais aussi la veille de la tenue du groupe de travail national sur le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM). Celui-ci doit aboutir à une convention, la synthèse du Grand Remue-Ménages (GRM), et à un organigramme complet. Il n'en demeure pas moins que les échanges se font sans règlement intérieur ni aucun cadrage. Il apparaît, sur le sujet du COM, que la Direction prône la transparence sur les échanges, et se targue d'avoir suscité une participation d'ampleur (1/3 des effectifs). On pourra objecter que ce taux de participation n'égale en rien celui des dernières élections, malgré toutes les difficultés de l'exercice, alors que la Direction matraque ses agents de courriels et d'incitations plus ou moins vives à se porter volontaires aux ateliers du COM. On peut résumer l'exercice ainsi : transparence avec une synthèse totale des échanges, mais sur des sujets restreints (à ce propos, le Directeur dira plus tard : « il ne faut plus parler du NRP).

Le Directeur a répondu à ces premières interpellations :

- Un agenda social va être établi pour le 1^{er} semestre, il n'y aura pas de CSA les mercredis. Ainsi le prochain CSA en Formation Spécialisée (CSA-FS) se tiendra le vendredi 10 février 2023.
- Les discussions autour du COM ne sont que des « pré-concertations sur le projet de COM ». En clair on ne fait que parler sur une coquille vide, sans voix délibérative, ensuite on dira qu'on a consulté les OS, et que celles-ci ont participé à la concertation. Attention, quand un Directeur dit « concertation », il entend par là un exposé unilatéral de sa politique de destruction des services.
- Sur le retard dans la publication du règlement intérieur des CSA: selon le Directeur, ce n'est en rien la faute de la DGFIP, cela se joue plus haut, au niveau de la Fonction Publique. Mais cela n'empêche pas la tenue des CSA, sur le modèle des anciens CTL (décret de 2020)
- Sur une question posée concernant la réforme de la Responsabilité Personnelle et Pécuniaire, qui pose de nombreuses questions dans les missions des comptables, selon le Directeur tout va bien. La jurisprudence est déjà connue sur le recouvrement forcé et les non-valeurs
- Sur l'EDR, le Directeur dément toute déclaration de sa part affirmant qu'il entendait réduire les effectifs de moitié. Selon lui, l'EDR est en surnombre, mais il ne compte pas supprimer le poste d'un agent en activité. En revanche, les prochains départs en retraite ou mutations seront l'occasion d'escamoter des chaises vides

Sur le COM, une remarque a été faite sur la majorité de cadres A ayant assisté aux différents ateliers et groupes de travail. Le Directeur nie formellement cet état de fait. En fin de séance, la direction a fourni les chiffres :

- 46 A
- 7 IP
- 3 AFIPA
- 21 IDIV
- 33 B
- 8 C

Sur 118 participants, on obtient 65 % de A et A+, mais le Directeur n'est pas d'accord.

Autre démonstration de déni, sur les visites de M. GIROUDET sur les sites du Havre et sur l'antenne du SDIF de Dieppe, la CGT a exprimé le désarroi des agents suite à sa venue.

Réponse du Directeur : « c'est faux, ils étaient très contents ».

Les représentants FO et Solidaires ont confirmé le ressenti et ce que les agents leur ont confié.

Réponse du Directeur : « vous décrivez une réalité qui n'existe pas. »

Au bout d'un certain temps, il a nuancé son propos : « j'ai un style nouveau, auquel les agents ne sont pas habitués, je suis peut-être un peu trop direct, un peu trop cash, mais je vous assure que tout s'est bien passé, et que les agents étaient ravis. » Plus tard, il nous confiera : « je prends les agents pour des collègues. » Nouveau style.

De nouvelles modalités d'organisation du conseil médical ont été présentées : les membres élus en CAPN donnent le nom du représentant local. Toutefois, les éventuelles incompatibilités qui existaient antérieurement sur la participation ou non aux CHSCT n'ont pas été précisées.

Enfin, un échange s'est tenu autour de l'antenne de Mesnil-Esnard. Rappelez-vous, il ne faut plus parler du NRP, mais... en clair, l'antenne est maintenue, même si c'est compliqué avec le service de Grand Quevilly. Dès que la DG donne son feu vert, le Directeur la supprimera pour rapatrier tout le monde à Grand Quevilly.

Problème de l'accueil à Dieppe : suite à la mise en place de l'accueil sur rendez-vous les agents de Dieppe ont été victimes d'usagers mécontents qui ne pouvaient être reçus. La CGT est intervenue auprès de la direction, car ces agents se sentent en insécurité et a demandé quel dispositif elle pensait mettre en place.

La direction a répondu qu'elle avait eu une visio avec le responsable sécurité et qu'un devis était en cours pour demander la présence d'un vigile pour les 2 jours d'accueil sur rendez-vous.

Les élus CGT au CSA